Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Affiché le
ID : 089-200047181-20230206-DB01_2023A-DE

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Séance du 06 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de février à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le trente-et-un janvier deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Michel PANNETIER - Richard ZEIGER

Absents : Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Jean-Luc GIVORD - Didier IDES - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	09
Votes Pour :	09
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° B-01/2023

Objet : Mandats spéciaux – Déplacement à Amsterdam

Dans le cadre de l'Appel à Projet de l'ADEME et de notre stratégie de développement de bornes de recharges pour véhicules électriques, nous auditons plusieurs fournisseurs qui répondent à notre cahier des charges.

Nous avons déjà rencontré et échangé à plusieurs reprises avec l'entreprise Tritium basée à Amsterdam.

Cette entreprise nous a invité à visiter le site les 07 et 08 février 2023, et à participer à des réunions avec leurs ingénieurs pour affiner leur proposition.

Au vu du lieu de ce déplacement, rendant les frais d'hébergement et de repas plus élevés que la moyenne, et par conséquent dans l'intérêt du service, il est proposé au bureau, dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, de faire pour ce déplacement, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour les élus et les agents effectuant ce déplacement qui ne pourront, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Dit** que le Président et les agents dont les noms suivent feront également le déplacement :
  - Jean-Noël LOURY ;
  - Eric GENTIS ;
  - Edouard BURRIER.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Affiché le
ID : 089-200047181-20230206-DB01_2023A-DE

- **Autorise** pour ce déplacement l'application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 dans les conditions énoncées ci-avant.

Fait et délibéré en séance

Le 06 février 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY

sdey
Syndicat Départemental
Tel. 03 86 52 22 00 - www.sdey.fr